

Image not found or type unknown



Que faire lorsque l'on est cautionnaire de son ex conjoint??

Par **kaloo_a_**, le **18/01/2008 à 10:53**

Bonjour, rnJ'aimerais savoir se que l'on pourrait faire lorsque l'on s'est porté caution pour quelqu'un et que l'on ne veut plus l'être, dans ce cas précis l'ex-conjoint sur-endetté??? très important je suis sous pression , réclame de l'argent tous les mois et je ne veux plus y donnerrnDans l'attente d'une réponse ou info, ou me dire vers qui ou quel organisme je pourrais me tournerrnMerci

Par **ly31**, le **18/01/2008 à 17:15**

Bonsoir,rnrnVous vous êtes porté caution de quoi ? ?rnrnSi vous vous êtes porté caution pour un appartement, vous restez cautionnaire jusqu'à la durée du bailrnrnA vous lirernrnly31

Par **kaloo_a_**, le **18/01/2008 à 22:02**

bonsoir, rnet merci de votre réponse déjà, je me suis porté caution pour un rachat de crédit et désolé du manque de précisions dans ma question je ne suis pas habitués à ce genre de démarche

Par **ly31**, le **19/01/2008 à 07:06**

Bonjour,rrnrnVous vous êtes donc porté caution sur le rachat d'un crédit !rrnrnVous restez cautionnaire (responsable de la dette) jusqu'au remboursement de ce crédit, je suis désolée mais dans cette situation il n'y a rien à faire, vous ne pouvez pas vous y soustrairernrnJe reste à votre disposition et je vous souhaite un bon week endrrnrnly31

Par **kaloo_a_**, le **19/01/2008** à **09:37**

bonjour, rnmerci d'avoir répondu , un peu déçu de voir qu'il n'y ai pas de solution à mon problème rnbon week end à vous aussi